



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 03 décembre 2013**

L'an deux mille treize et le 03 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre FERAUD.

Date de la convocation : 22/11/2013

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 13

**Présents :** Messieurs FERAUD, MAURIN (Le Chaffaut) ; Messieurs GRAVIERE, ENJUGIER  
*Titulaires* (Barras) ; Monsieur NALIN, Madame MARTIN (Mallemoisson) ; Monsieur PIN (Thoard), Monsieur CAREL (Mirabeau) ; Messieurs JULIEN, GODDEFROY (Le Castellard-Mélan).

*Suppléants* Monsieur MARTEL (Les Hautes Duyes), Monsieur MAURY (Mallemoisson), Monsieur DELAYE (Thoard).

*Suppléants  
non votants*

**Excusés :** Madame FERAUD, Monsieur AUBERT, Madame GILLY (Le Chaffaut), Madame COPIER, Monsieur SAMIN (Mallemoisson), Monsieur BAILLE, Madame BAUSSAN (Thoard).

*Secrétaire de séance :* Monsieur Bernard MAURIN.

Objet de la délibération

**85- Approbation du compte rendu de la réunion du 14/10/2013.**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Objet de la délibération

**86- Budget supplémentaire 2013**

Après avoir examiné les documents présentés, et reçu toutes les explications, quant aux dépenses nouvelles (par chapitre, et par service en fonctionnement ; par opération en investissement) et aux recettes nouvelles, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Budget supplémentaire 2013 de

la Communauté de Communes des Duyes et Bléone, budget principal et budget annexes, qui peut se résumer ainsi :

1) Budget principal :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = - 97 107 euros
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 0

2) Budget annexe Vaulouve :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 2 104 euros
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 0

3) Budget annexe Atelier Relais :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = - 55 euros
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 0

4) Budget annexe SIREs :

- Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes = 3 180 euros
- Section d'investissement : Dépenses = Recettes = 3 000 euros

Objet de la délibération

**87- Subventions du budget principal aux budgets annexes.**

Le Président précise que pour équilibrer le Budget supplémentaire 2013, dans l'attente des recettes réelles de certains services, il est prévu une subvention du budget principal aux budgets annexes, en complément des prévisions du Budget Primitif 2013 inscrites :

Budget annexe Vaulouve : 1 500 euros

Budget annexe SIREs : 3 180 euros

Objet de la délibération

**88- Répartition des subventions aux actions pour la jeunesse.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone organise ou coordonne diverses actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, en particulier ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires au Chaffaut.

A ce titre, la Communauté de Communes des Duyes et Bléone a obtenu 1 800 euros de l'Etat (DDCSPP) et 4 000 euros du Conseil Général, venant se rajouter aux 5 000 euros inscrits au Budget Primitif 2013 et correspondant à la subvention annuelle de la CCDB à l'O.I.S.D.B.

Après avoir examiné toutes les associations ou collectivités concernées et toutes les activités mises en place, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

**- Activités périscolaires : 4 000 euros**

- Tennis Club Le Chaffaut : 200 euros
- La Mobile Compagnie : 440 euros
- O.I.S.D.B : 2 100 euros
- Commune du Chaffaut : 1 160 euros
- Commune de Barras : 100 euros

- **Activités extrascolaires :** **1 800 euros**  
• O.I.S.D.B : 1 800 euros

Objet de la délibération

### **89- Acquisition d'un véhicule équipé pour le SIRES.**

Le Président rappelle qu'au Budget Primitif 2013 a été prévu l'acquisition d'un véhicule équipé pour le SIRES : coque intérieure, haillon, hauteur de portes compatible avec les charriots supportant les conteneurs. Estimation de l'opération : 40 000 euros TTC ;

Les subventions sont obtenues et la concurrence a eu lieu auprès de tous les concessionnaires selon le cahier des charges établi par la Communauté de Communes. Le bureau, dans sa séance du 26 novembre 2013, a comparé les offres de Fiat, Peugeot, Renault et Citroën.

C'est la proposition de Peugeot qui a été retenue, au vu de l'offre technique, du prix et des délais de livraison. Le Conseil Communautaire autorise donc à l'unanimité le Président à commander un Peugeot Boxer 130 CV motorisation renforcée au prix de 34 535,98 euros TTC, options et frais de mise à disposition compris.

Objet de la délibération

### **90- Acquisition de matériel pour la cuisine centrale du SIRES.**

Le Président explique que certains matériels doivent être installés à la cuisine centrale du SIRES, pour répondre aux remarques faites lors du précédent contrôle par la Direction des Services Vétérinaires. Il s'agit d'un capteur supplémentaire pour la hotte aspirante et d'une armoire négative.

La mise en concurrence a eu lieu auprès de trois fournisseurs du département, après visite sur site. C'est la proposition de Bonnet Thyrode d'Oraison qui a été retenue par le bureau, lors de la réunion du 26/11/2013.

Le Conseil Communautaire autorise donc, à l'unanimité, le Président à commander à Bonnet Thyrode la fourniture et l'installation d'un capteur et d'une armoire négative au prix de 3 298 euros H.T ;

Objet de la délibération

### **91- Commission MAPA Retrouvance.**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Duyes et Bléone est maître d'ouvrage, dans le cadre d'une convention de mandat de l'ONF, des travaux relatifs à la « Maison Forestière de Fontbelle » du projet global Retrouvance.

Dans l'attente du financement global de toute l'opération sur le Massif des Monges, l'ONF a procédé à l'appel d'offres dans le cadre d'une MAPA.

En réponse à la demande formulée par l'ONF, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, Jacques JULIEN pour représenter la Communauté de Communes des Duyes et Bléone à la Commission MAPA mise en place par l'O.N.F.

Objet de la délibération

### **92- Subvention à l'O.N.F pour des travaux d'entretien des sentiers.**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 254 euros à l'O.N.F, pour l'entretien du sentier GR6 Col de Mounis, dans le cadre du programme annuel de travaux du Col de Fontbelle et du partenariat avec le Conseil Général.

Objet de la délibération

### **93- Adhésion à la GTA.**

Monsieur Jacques JULIEN informe le Conseil des actions de l'association GTA (Grande Traversée des Alpes) qui concerne le territoire de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone : Les Routes de La Lavande, les Chemins du Soleil.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adhérer à la GTA, pour une cotisation annuelle de 500 euros.

Objet de la délibération

### **94- Participation au « SIG Pays Dignois »**

Le Président rappelle le contenu du projet de SIG du Pays Dignois. Les divers élus ayant participé aux réunions au Pays Dignois et aux visites de sites, insistent sur la nécessité de disposer d'un SIG et de personnel qualifié pour assister les diverses communes.

Le partenariat envisagé à l'échelle du Pays Dignois est très bien.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le partenariat du Comité du Pays Dignois en date du 26 avril 2012 décidant la réalisation d'une étude préalable sur la mise en place d'un SIG intercommunaux,
- Vu la délibération du bureau du Pays Dignois en date du 17 octobre 2013 approuvant la création d'un poste de géomaticien résultant de l'étude préalable précitée,
- Vu le projet de convention de partenariat présenté,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil communautaire :

- Approuve les modalités d'organisation de fonctionnement du partenariat SIG telles que prévues dans le projet de convention de partenariat SIG.
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat pour le compte de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone pour la période 2014-2016 et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus.
- Décide d'apporter sa contribution à l'autofinancement de ce poste à hauteur de 2 302,00 euros pour l'année 2014.
- Accepte le fait que le plan prévisionnel de financement du projet peut être modifié en fonction des subventions. Dans ce cas, le projet devra être à nouveau soumis aux Communautés de Communes concernées.

Objet de la délibération

**95- Acquisition de divers matériels pour la crèche.**

Le Président rappelle qu'une opération d'équipement de la crèche a été inscrite au Budget Primitif 2013 à hauteur de 6 580 euros, avec pour recettes une subvention de 2 200 euros de la CAF.

Le Président informe que la subvention vient d'être obtenue, et que la directrice de la crèche a procédé à une consultation de divers fournisseurs spécialisés. Une partie du matériel à acheter correspond à des exigences réglementaires liées à l'hygiène et à la qualité alimentaire (recommandations de la DSV).

Le Conseil Communautaire autorise le Président à commander le matériel dans la limite de l'enveloppe prévue, et en particulier :

- Une armoire positive (CAMIF 1 498,80 euros TTC)
- Un aspirateur (CAMIF 220,66 euros TTC)
- Une autolaveuse (PHS 1 578,72 euros TTC) ainsi que du petit mobilier et divers matériels de puériculture